



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 122504

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les couples français pour faire aboutir leur projet d'adoption internationale. L'agence française de l'adoption créée en 2005 avait pour mission de réorganiser et structurer les différents organismes relais dans les projets d'adoption internationale, soutenir les adoptants et leur proposer une « nouvelle voie ». Or il semblerait que des difficultés demeurent, notamment au Cambodge, rendant impossible toute adoption dans ce pays, malgré la signature d'un protocole avec la France en juin 2006. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter les informations nécessaires et faire un premier bilan de l'action de l'Agence française de l'adoption.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122504

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3888